

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



Conseil Communautaire

ନିଉନିଉନିଉନିଉ

Séance du **Judi 19 Décembre 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **60**  
Nombre de membres présents : **40**  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **9**  
Nombre de membres excusés : **4**  
Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :  
**13 décembre 2024**

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

- **8 JAN. 2025**

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

- **8 JAN. 2025**

**4 - Fonction Publique**

**4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (F.P.T.)**

**4.2 - Personnel contractuel**

**Objet : Créations de postes – Gestionnaire Ressources Humaines et Responsable commande publique**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAUT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAUT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			M. Benoît BALAIS		
Mme Najat LEMERAY			Mme Nathalie BOUILLARD		

<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				

<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaïne MARIE		

<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaïne MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>60</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>40</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>49</b>		

**M. Gilles FAUCON, Vice-président en charge des affaires liées aux ressources humaines et aux moyens généraux, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

De même, face à la montée en compétences de l'Intercom, il y a lieu de renforcer les équipes et pourvoir aux besoins des services supports communautaires avec le recrutement d'un gestionnaire des Ressources Humaines et d'un responsable de la commande publique.

➤ **Gestionnaire des Ressources Humaines**

- assurer la gestion administrative du personnel : des tâches liées aux aspects juridiques et administratifs de la fonction. Des prémisses du recrutement (organisation des concours, procédures de recrutement), à la constatation des droits nécessaires à la liquidation de la pension, il a pour objectif de suivre et de réaliser la mise en œuvre de l'ensemble des opérations requises par la gestion administrative des agents territoriaux
- les relations sociales : la constitution et le fonctionnement des instances consultatives (ex : comités sociaux territoriaux,...), les conditions d'exercice des droits syndicaux, la médiation préalable obligatoire.
- le développement des ressources humaines et l'organisation du travail et la vie au travail : à savoir la gestion collective (ex : suivi et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,) ainsi que la gestion individualisée : formation, mobilité, etc.
- l'organisation du travail, la répartition des tâches et des moyens, la gestion du temps (temps de travail, règles d'absence, règlement intérieur, etc.)

L'externalisation de la paie sera étudiée.

➤ **Responsable de la commande publique**

**Sous la responsabilité du DGA**

- gestion de la commande publique
- conseil auprès des services en matière de commande publique
- suivi des marchés publics, des délégations de services publics...
- planification en lien avec les services : périodes d'exécution, montants, recensement des besoins, plannings prévisionnels de passation...,
- organisation des procédures : validation des pièces, de la dématérialisation des marchés publics et au contrôle de légalité, ouverture et vérification des plis, commissions d'appel d'offre, comptes rendus....
- veille juridique
  - suivi de l'évolution réglementaire relative à la commande publique,
  - information des services sur les principales évolutions susceptibles de modifier les pratiques internes,

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de permettre l'ouverture de ces emplois aux cadres d'emplois des rédacteurs et attachés territoriaux.

**Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 27 novembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **de procéder** à la création d'un emploi de gestionnaire des Ressources Humaines à temps complet sur les grades ci-dessus mentionnés.
- **de permettre** l'ouverture de ce recrutement dans les conditions de l'article L 332-8-2° et L 332-9 du code général de la fonction publique
- **dire** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits du budget général au chapitre 012.

VOTÉ

**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	<b>43</b>	Contre :	<b>3</b>	Abstentions :	<b>3</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

- **de procéder** à la création d'un emploi de responsable de la commande publique à temps complet sur les grades ci-dessus mentionnés.
- **de permettre** l'ouverture de ce recrutement dans les conditions de l'article L 332-8-2° et L 332-9 du code général de la fonction publique
- **dire** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits du budget général au chapitre 012.

## VOTE

## Vote ordinaire à main levée :

Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Annick ALLAIN  
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au  
Noireau,